



La taxe d'apprentissage représente une part essentielle des ressources du CFA Union sans laquelle nous ne pourrions garantir la pérennité de notre offre de formations.

Elle nous permet d'offrir des formations de qualité et de développer de nouveaux parcours de formation pour répondre aux besoins des entreprises.

*Pour les établissements publics ou les établissements non assujettis à la taxe d'apprentissage, le CFA Union établira lors de la conclusion du contrat d'apprentissage, une **convention financière** fixant la participation demandée à l'établissement.*

**Votre contact Taxe d'apprentissage au CFA Union**

**Yasmina LARGERON**

**yasmina.largeron@cfa-union.org — tél : 01 69 15 32 54**

# Taxe d'apprentissage



**Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs, versez votre taxe d'apprentissage au CFA Union**

**cfa UNION**

## Qu'est ce que la taxe d'apprentissage ?

C'est une **taxe obligatoire** pour les entreprises qui emploient au moins un salarié. Elle est due par toutes les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés dont la masse salariale excède 6 fois le SMIC annuel.

## Comment verser votre taxe d'apprentissage au CFA Union ?

Toutes les entreprises doivent procéder - **avant le 1er mars 2017** - à la répartition de leur taxe d'apprentissage, qui doit obligatoirement être versée par l'intermédiaire d'un organisme collecteur/répartiteur agréé (**OCTA**).

Notre CFA est habilité à percevoir du **quota** et du **hors-quota** (si le quota ne permet pas de couvrir le coût de la formation de l'apprenti).

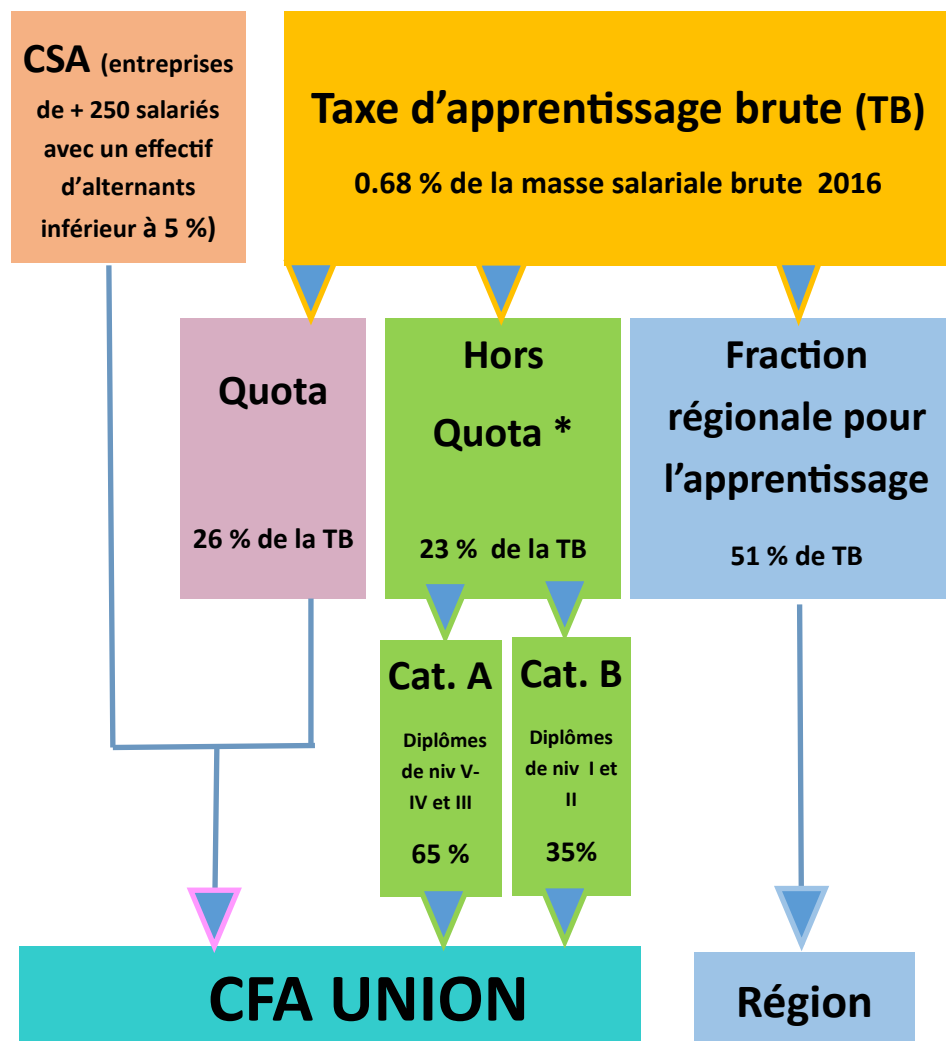
Concrètement, l'entreprise doit préciser, sur le bordereau de déclaration de taxe d'apprentissage :

- ⇒ **les coordonnées du CFA Union : N° UAI : 0912021 C—Pôle Universitaire d'Ingénierie d'Orsay—Bât 640—91405 ORSAY Cedex**
- ⇒ **les noms et prénoms des apprentis concernés ainsi que leurs diplômes**
- ⇒ **le montant du versement de taxe d'apprentissage** à verser au CFA Union, et retourner le formulaire complété à l'OCTA **avant le 1er mars 2017.**

C'est l'OCTA qui reversera ensuite la taxe d'apprentissage au CFA Union.

Si vos apprentis dépendent de plusieurs CFA, le versement doit obligatoirement être partagé en parts égales entre les différents CFA concernés.

## Comment est calculée la taxe d'apprentissage ?



*\* le CFA Union peut percevoir du **Hors Quota** si le coût de la formation n'est pas intégralement couvert par la part **Quota + CSA***